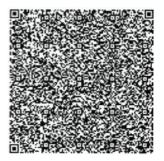


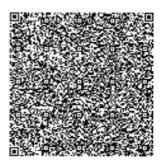
Scannez-moi:







Scannez-moi:





Vous êtes collégien ou lycéen et vous vous interrogez sur votre orientation?

Les mini-stages en entreprise sont faits pour vous!

Découvrez un métier de l'artisanat de l'intérieur.

https://www.artisanat-occitanie.fr/actualites/a-la-une/decouvrez-un-metier-imaginez-votre-futur/

Durée: 1 à 5 jours

Période de stage : pendant les vacances scolaires pour les collégiens et lycéens ; en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances pour les étudiants.

Conditions de travail:

<u>Travaux</u>: les mineurs ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D4153-15 et suivants du code du travail.

<u>Temps de travail</u>: le stage ne peut avoir lieu un dimanche ou un jour férié ; les limites suivantes doivent être respectées :

Age du jeune	Durée maximale de stage	Durée maximale par jour	Temps d'observation ininterrompu	Temps de pause	Plage horaire maximale
_				minimal	
- de 15 ans	30 h	7 h	4 h 30	30 min	6 h – 20 h
De 15 ans à	35 h	7 h	4 h 30	30 min	6 h – 20 h
- de 16 ans					
De 16 ans à	35 h	8 h	4 h 30	30 min	6 h – 22 h
-de 18 ans					
18 ans et plus	35 h	8 h	6 h	20 min	6 h – 22 h

Complétez votre convention de mini-stage :

- Connectez-vous sur <u>Immersion Facilitée</u>
- Remplissez la convention : numéro SIRET de l'entreprise, coordonnées du tuteur, dates, horaires, tâches...
- Une fois validée, votre convention sera envoyée à votre CMA et vous permet de débuter le mini-stage.

La convention doit être validée 15 jours minimum avant le début du stage.

Contact sur les Hautes-Pyrénées : Carole JAN / c.jan@cma65.fr / 05 62 56 60 68

Vous êtes collégien ou lycéen et vous vous interrogez sur votre orientation?

Les mini-stages en entreprise sont faits pour vous!

Découvrez un métier de l'artisanat de l'intérieur.

https://www.artisanat-occitanie.fr/actualites/a-la-une/decouvrez-un-metier-imaginez-votre-futur/

Durée: 1 à 5 jours

Période de stage : pendant les vacances scolaires pour les collégiens et lycéens ; en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances pour les étudiants.

Conditions de travail:

<u>Travaux</u>: les mineurs ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D4153-15 et suivants du code du travail.

<u>Temps de travail</u>: le stage ne peut avoir lieu un dimanche ou un jour férié ; les limites suivantes doivent être respectées :

Age du jeune	Durée maximale de stage	Durée maximale par jour	Temps d'observation ininterrompu	Temps de pause minimal	Plage horaire maximale
- de 15 ans	30 h	7 h	4 h 30	30 min	6 h – 20 h
De 15 ans à	35 h	7 h	4 h 30	30 min	6 h – 20 h
- de 16 ans					
De 16 ans à	35 h	8 h	4 h 30	30 min	6 h – 22 h
-de 18 ans					
18 ans et plus	35 h	8 h	6 h	20 min	6 h – 22 h

Complétez votre convention de mini-stage :

- Connectez-vous sur Immersion Facilitée
- Remplissez la convention : numéro SIRET de l'entreprise, coordonnées du tuteur, dates, horaires, tâches...
- Une fois validée, votre convention sera envoyée à votre CMA et vous permet de débuter le mini-stage.

La convention doit être validée 15 jours minimum avant le début du stage.

Contact sur les Hautes-Pyrénées: Carole JAN / c.jan@cma65.fr / 05 62 56 60 68